



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 30.06.2016 au refuge des Bas-Monts à 18h30

Présidence : M. Alfred Roth

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 26 mai 2016

Le président ouvre la séance et salue les membres de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale et M. S. Ruby, boursier communal. Mme N. Greiner-Meylan étant excusée, elle adresse ses cordiaux messages à l'Assemblée. Dans le public, le président relève la présence de plusieurs nouveaux Conseillers, de MM. P. Gamboni et B. Burri, et de Mme la députée M. Thalmann. M. le député M. Oran et M. le pasteur Lipp arriveront plus tard.

Se sont excusés : M. le député G.-P. Bolay et M. J.-F. Spring, président du Conseil communal de Paudex.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 38 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : M. J.-P. Bolay, Mme S. Brändle, Mme A. Decoppet, M. G. De Pierri, M. J.-C. Favre, M. M.-E. Favre, Mme C. Fischer, M. F. Guth, M. R. Mettraux, M. F. Michaud, M. C. Rasch, Mme P. Salathé, M. A. Trumic.

Arrivés en cours de séance : Mme S. Rainotte, Mme V. Rodondi

Personnes absentes : Mme L. Delisle, M. D. Kupper

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV de la séance du 26 mai est mis en discussion. M. J.-P. Chapalay relève au point 2 que « La secrétaire a accompagné le président » lors de la formation votelec. Le président lui indique que c'est la secrétaire municipale qui a effectivement participé à cette soirée.

Le PV est accepté à la majorité et 6 abstentions. Merci au secrétaire pour la rédaction.

2. Communication du Bureau du Conseil

Le président donne des nouvelles de M. A. Trumic, qui avait eu un malaise lors de l'assermentation. Il va mieux, mais il doit se reposer et est donc absent pour cette séance.

Le président donne lecture de la lettre de démission de M. Mayor au poste de secrétaire. Le président remercie l'ancien secrétaire en relevant son dévouement, son sérieux, sa disponibilité et son engagement comme secrétaire du CC depuis 2012. M. D. Bérard a donc repris cette fonction pour la dernière séance.

Le 28 mai, 34 personnes ont participé à la sortie du Conseil au pays de l'absinthe.

Votations cantonales du 5 juin 2016 : avec une participation de 57,5%, les cancoires ont voté comme l'ensemble du canton. Merci aux personnes qui ont consacré une partie du dimanche pour la cause publique.

Le président a participé le 6 juin à la soirée d'ouverture du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec » et le 9 juin à la réception des nouveaux citoyens, ainsi que le 14 juin à la séance ordinaire de l'Association Sécurité Est-Lausannois.

Au terme de cette législature les membres du bureau du Conseil innovent, ils ont préparé à l'intention des Conseiller(ère)s ainsi que des Huissiers un document personnalisé qui atteste avoir été membre du Conseil communal de la législature qui prend fin.

3. Communication de la Municipalité

Le Syndic interviendra en fin de séance. Il n'a pas de communication pour son dicastère.

Pour les autres communications, se référer au document disponible sur le site Internet.

4. Communication de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communication de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

La CCU n'a pas de communication.

La CCAR n'a pas de communication. M. J.-C. Bartolacelli, en tant que délégué municipal, fait lecture d'un rapport sur la séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est-Lausannois du 14 juin. *Le rapport est annexé.*

5. Préavis N° 05/2016 Comptes communaux 2015 Rapport de la Commission des Finances

Le président demande si le rapporteur de la commission des finances souhaite apporter des précisions. M. Henchoz indique qu'il n'a rien à ajouter.

Le président parcourt les pages du document des comptes, puis les pages du bilan et les pages des comptes par nature.

M. R. Uldry revient à la page 6 sur l'achat d'eau pour la vigne. Pourquoi fait-on un compte spécial pour la vigne et pas le terrain du foot par exemple ? Le Syndic répond que la vigne est un produit, avec des recettes et des charges, donc un compteur.

M. C. Marrel fait une remarque sur la page 16 du préavis, au point 10. Le préavis fait référence à l'article 88 du règlement du Conseil communal, mais de l'ancien règlement. L'article est devenu l'article 92. M. le Syndic confirme qu'il s'agit d'une coquille.

Sans autre question, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

Le président remercie la commission des finances pour son rapport.

6. Rapport de Gestion pour l'exercice 2015

Le président passe au rapport de gestion, qu'il qualifie de magnifique document. M. J.P. Chapalay revient sur le point 4 du rapport de la Commission de gestion au sujet du plan général d'affectation (PGA). Il constate qu'il y a de gros problèmes avec les différentes lois (LAT, Via Secura et autres). Il déplore un manque de bon sens des autorités.

Le président demande s'il y a des questions sur le rapport de la Commission de gestion. Puis il parcourt le rapport de gestion de la Municipalité.

A la page 63, Mme S. Gillard demande de préciser qu'il s'agit des 2 premières années du SDIS Ouest-Lavaux (sur les communes de Lutry, Paudex, Pully et Belmont), qui a succédé au SDIS Porte de Lavaux.

Le président remercie la Commission pour le travail puis lit les conclusions.

Le rapport de gestion pour l'année 2015 est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

M. J.-M. Mayor formule des remerciements pour Mlle Fogoz et M. Muheim, avec qui il a collaboré ces dernières années dans sa fonction de secrétaire. En ce lieu de retrouvaille annuelle, il remarque que l'on a le privilège de pouvoir encore choisir dans cette assemblée. Cette structure doit être maintenue et privilégiée pour avoir la possibilité de continuer à choisir, en regard de ce qui se passe dans ce monde.

M. L. Ciompi participe à sa dernière séance avec émotion. En tant que doyen, il soumet quelques réflexions finales. Son mandat lui a permis de mieux connaître le fonctionnement de notre démocratie à sa base et mieux connaître son village. S'il fait bon vivre à Belmont, cela ne va pas de soi. Son impression est que la commune est bien gérée et il remercie les différents acteurs. Il a quelques critiques et regrets, en particulier sur la place du village, annoncée comme place de rencontre mais qui reste toujours envahie de voitures. Pour lui, le CC est trop uniforme et manque de diversité. Merci à ceux qui contribuent au bien être de la commune.

Mme C. Ernst a une remarque au sujet de l'entretien des espaces verts, en particulier des places de jeux. Elle souhaite que l'on évite d'utiliser des pesticides autour des places de jeu. Un mail a été adressé et elle attend une réponse. Le Syndic répond que selon ses renseignements, un tel traitement est effectué seulement à certains bords de routes. Cependant, des herbicides sont utilisés dans les espaces verts, au lieu de pesticides, car d'autres techniques n'ont pas apporté de bons résultats. On reste attentif.

Mme C. Gygi suggère d'avancer la séance d'une semaine car il y a beaucoup d'événements en fin de mois de juin (fin d'année scolaire et promotions). Le président prend note de cette demande.

Mme A. Zoia a une demande et fait une petite information. Dans la région il y a des réfugiés (environ 50 à Lutry et 70 à Chexbres) et de nouveaux afflux sont à prévoir. Elle demande si la commune est prête à accueillir des réfugiés ou à participer aux efforts d'intégration. Des organismes tels que l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) et l'ABRAD (Association des bénévoles auprès des requérants d'asile de la région Lavaux) aident les réfugiés à s'intégrer, par des cours de français, des visites, des invitations à des repas, des activités sportives, des dons, etc. La commune peut-elle faire un tout ménage pour informer la population qui souhaiterait participer dans cet accueil ? De même peut-on engager des réfugiés pour des travaux manuels dans la commune (nettoyage des forêts, des rivières, ...) ? Les frais pourraient être pris en charge par l'EVAM. Ou encore inviter des réfugiés à des activités conviviales de la commune (marché aux fleurs, brisolée, fête nationale, ...) ? M. Zoia reste à disposition des Conseillers pour des informations complémentaires.

Le Syndic se dit sensibilisé au problème suite à une rencontre des communes suisses. Sur le plan technique, une visite des infrastructures de Protection Civile a été effectuée et elles sont en ordre. L'affectation des contingents de réfugiés est du ressort des autorités cantonales. Lors de l'engagement pour travaux divers, des critères précis pour faire participer des réfugiés doivent être respectés : les personnes ne peuvent être déplacées. Pour les activités conviviales, le Syndic rappelle que la Société de Développement vit grâce à 2-3 personnes, dont Mme C. Dupertuis. On ne peut leur demander d'accueillir et d'accompagner des personnes avec l'effectif actuel. De même pour l'administration, sans ressource financière supplémentaire qui leur serait allouée. Pour l'information aux Cancoires, une discussion s'effectuera en aparté.

Pour la Commission des finances, M. M. Henchoz lit un courrier du président M. J.-P. Bolay qui remercie les personnes qui terminent leur mandat, Mme L. Boujon et M. J.-M. Pasche, membres sortants de la Commission des finances.

M. Henchoz revient sur le parcours de M. Bolay, maintenant également président du CIB. Il indique aux Conseillers les noms des nouveaux membres de la Commission des finances : Mme C. Touati de Jonge et M. J.-C. Favre.

Au terme de cette législature, le président remercie tous les Conseillers et en particulier les membres qui nous quittent. Il souligne la collaboration fructueuse avec la Municipalité, le personnel de l'administration, Mlle Fogoz, M. Ruby et celles et ceux

Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil communal

qui ont préparé le repas qui suivra. Il passe la parole au Syndic pour son allocution de fin de législature.

L'allocution du Syndic est disponible sur le site Internet de la commune.

Il est 19h34 lorsque le président clôt la séance du 30 juin 2016.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Alfred Roth



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Délégué Municipal de la CCAR au conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois »

Présentation des comptes et rapport de gestion 2015

Mesdames, Messieurs les conseillers,

J'ai participé le 14 juin 2016 à 19h00 en tant que délégué Municipal et vice-président au dernier conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois » de cette législature qui s'est tenu à la salle de conférence du forum de Savigny.

A cette occasion, deux nouveaux membres doivent être assermentés, à savoir Mme Lena Lio, députée et conseillère communale à Pully et M. Pierre François Clerc, conseiller communal à Pully. Ce dernier étant absent, uniquement Mme Lena Lio a donc été assermentée.

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2015 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et des revenus financiers supérieurs aux attentes.

Sur un budget 2015 de CHF 9'918'071.00, les charges ont été en 2015 moins élevées par rapport au budget :

- moins 3,2% pour les charges de fonctionnement
- moins 3% pour les charges concernant les autorités et le personnel
- moins 11.9% pour les charges concernant les achats de biens, services et marchandises

L'effectif du personnel œuvrant au sein de l'Association est de 60.9 ETP, soit exactement le même que celui constaté lors du bouclage des comptes 2014. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quittés l'Association.

Pour les revenus, ceux-ci ont été moins élevés par rapport au budget 2015 :

- moins 3.1% pour les revenus de fonctionnement
- moins 25% pour les recettes relatives aux revenus du patrimoine

Cet écart s'explique essentiellement par une facturation relative aux redevances sur l'utilisation du domaine public.

Par contre, les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produit de ventes sont nettement supérieures (+ 22%) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2015.

Cet écart important s'explique par les remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs, par le remboursement de l'assurance suite au dégât total de la machine à peindre (CHF 33'592.--) ainsi que par les produits liés aux amendes (stationnement, circulation, SAT et radar mobile) plus importants que ce qui était prévu dans le budget 2015.

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 9.1% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2015.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Pully, Savigny) au financement de l'Association.

Par conséquent, nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 730'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2015.



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Ainsi pour la commune de Belmont-sur-Lausanne sur un budget 2015 de CHF 526'093.00, les comptes 2015 ont bouclés sur un montant de CHF 489'911.98, soit un écart de moins 6.9%, soit un coût par habitant de CHF 136.01.

Enfin, le conseil intercommunal a voté un crédit complémentaire pour l'acquisition d'une nouvelle machine à peindre qui avait été détruite lors d'un accident survenu le 10 juin 2015 de CHF 44'820.00.

Le conseil intercommunal a adopté à l'unanimité les comptes 2015, a approuvé le rapport de la commission de gestion 2015 et a accordé le crédit complémentaire pour l'acquisition de la machine à peindre.

Mesdames et Messieurs les conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 30 juin 2016

Jean-Charles Bartolacelli, délégué municipal de la CCAR au conseil intercommunal